

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 616

présenté par
M. Castellani

ARTICLE 8

Après le mot :

« Gouvernement »,

rédigier ainsi la fin :

« après avis conforme des Conférences des présidents à la majorité des groupes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli visant à donner aux Conférences des présidents des deux assemblées un pouvoir d'opposition accru au droit de priorité du Gouvernement sur l'ordre du jour du parlement lors des semaines réservées aux initiatives parlementaires. Il s'agit ici de passer d'un droit d'opposition conjoint des Conférences des Présidents à une obligation de validation conforme de ces dernières prises à la majorité des groupes.